

4. LANGAGE ET COMMUN

1) Le langage

Depuis que la linguistique est devenue une science, les chercheurs s'interrogent sur la nature de leur objet d'étude. Malgré des propositions fortes comme la « double articulation » d'André Martinet, qui permet de distinguer le langage humain de tout autre système de signes (le « langage » des abeilles par exemple), les linguistes sont obligés d'avouer le grand mystère. Même la grammaire générative, adossée à la neurolinguistique et au cognitivisme, n'a pas pu aller beaucoup plus loin que la proposition de Jean-Claude Milner, que je considère comme très fondée : « On constate qu'un sujet qui sait parler français est capable de proférer des phrases qu'il n'a jamais entendues et de comprendre des phrases qu'il entend pour la première fois. Cette capacité, dit-on, est due à un savoir et ce savoir repose sur une théorie sous-jacente. Pourtant, disant cela, qu'a-t-on fait sinon de constater une capacité et de la baptiser savoir, dans un premier temps, et théorie, dans un second temps ? Or, en disant *savoir*, qu'a-t-on fait, sinon forcer encore les termes, car qu'est-ce qu'un savoir dont le support peut ne pas savoir qu'il le détient ?

Savoir, ici en effet, ce n'est pas savoir qu'on sait. Mais peut-on dire alors, sans métaphore, que ce soit savoir ? Il faut bien dire que la philosophie structuraliste [...] avait à sa manière soulevé la question : qu'est-ce en effet qu'une structure sinon quelque chose qui a toutes les propriétés de construction, de déduction, de production d'une théorie hypothético-déductive, moins la supposition d'un théorisateur ? Malgré l'apparence, la pensée n'a pas progressé d'un pas sur cette question ; quant au vocabulaire faussement limpide du programme [de la grammaire générative], des instructions, des règles, il serait facile de montrer qu'il revient toujours à imaginer un petit pilote dans le gros avion. »

Quelques lignes plus loin : « Plutôt que de dire "l'individu parle selon une théorie qu'il a construite mais qu'il ignore", elle mettra la langue elle-même en position d'agent et dira : la langue française calcule, distingue, confond, efface, déplace, ajoute – en un mot : agit. »

Et enfin : « Peut-être vaudrait-il mieux tenir que la langue – la machine de langue – fonctionne sans machiniste : en tout cas, une telle proposition a plutôt plus de signification que la proposition usuelle. »

De là à penser que le langage – la machine de langue – peut se penser sous la catégorie de l'ergatif est une question. L'ergatif est « la forme grammaticale du travail » comme le dit Alexander Kluge – travail au sens où on dit : « le bois travaille ».

*

Si je reviens à André Martinet, le problème s'épaissit encore, car la langue est en perpétuelle évolution. « C'est (...) un fait que toute langue est, à tout instant, en cours d'évolution. Il suffit d'examiner le détail de son fonctionnement pour y déceler les processus divers qui peuvent aboutir, à longue échéance, à la rendre méconnaissable. Tout peut changer dans une langue : la forme et la valeur des monèmes, c'est-à-dire la morphologie et le lexique ; l'ordre des monèmes dans l'énoncé, autrement dit la syntaxe ; la nature et les conditions d'emploi des unités distinctives, c'est-à-dire la phonologie. De nouveaux phonèmes, de nouveaux mots, de nouvelles constructions apparaissent, tandis que d'anciennes unités et d'anciens

tours perdent de leur fréquence et tombent dans l'oubli. Ceci se produit sans que les locuteurs aient jamais le sentiment que la langue qu'ils parlent et qu'on parle autour d'eux cesse d'être identique à elle-même. »

Nous sommes obligés de convenir que personne ne maîtrise rien de ces évolutions linguistiques, qui s'établissent souvent sur des siècles, et dont la *loi du moindre effort*, toujours selon André Martinet, semble dominer toute l'économie. Qu'on y prenne garde : la loi du moindre effort, prise au pied de la lettre, montre que toute tentative d'autorité sur la langue est illusoire. Il est possible de décrire les évolutions du langage, mais non de les imposer, ni de les forcer.

2) Le commun

«... La propriété privée, dans le domaine du langage, ça n'existe pas : tout est socialisé. L'échange verbal, comme toute forme de relation humaine, requiert au moins deux interlocuteurs ; l'idiolecte n'est donc en fin de compte qu'une fiction, quelque peu perverse. »
Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale I*.

« La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience *commune* à tous les membres d'une *communauté* linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience, nécessairement limitée à ce qui est *commun* à un nombre considérable d'individus, qu'on *communique* linguistiquement. »
André Martinet, *Éléments de linguistique générale* (je souligne les quatre mots où apparaît le radical de « commun » en deux phrases).

« Strictement j'envisage, écartés vos folios d'études, rubriques, parchemin, la lecture comme une pratique désespérée. »
Mallarmé, *La Musique et les Lettres*.

En 2014, Pierre Dardot et Christian Laval ont publié un important ouvrage à La Découverte intitulé : *Commun. Essai sur la révolution au xx^e siècle*. Globalement « commun » serait la possibilité de soustraire une chose à la propriété privée aussi bien qu'à la propriété publique, pour faire de cette chose un usage qui puisse bénéficier à tous ceux qui sont concernés. Il y a tout un travail de définition négative du terme « commun » dans le livre de Dardot-Laval qui peut préciser ce mouvement soustractif aboutissant à la proposition qui conclut le livre : « instituer l'inappropriable ». Le commun n'est donc ni public ni privé. Commun ne se confond pas non plus avec « le bien commun », car il lui est logiquement antérieur. Il ne se confond pas avec les « biens communs » (l'eau, l'air, etc., les idées, les œuvres tombées dans le domaine public, etc.) ; ni avec le communisme (il n'y a justement pas le suffixe -isme, toujours inquiétant) ; ce n'est pas non plus la Commune – une insurrection comme celle de Paris en 1871 – dont on a fêté les 150 ans l'année dernière, même si la Commune peut apparaître comme une forme politique de base du commun.

Selon nos auteurs, commun serait à penser comme co-activité (et non comme co-appartenance, co-propriété ou co-possession). Et ce serait par une décision « instituante » (et non pas institutionnelle) qu'une chose serait posée comme commune, non en vertu de sa nature propre. Le commun est le résultat d'une institution autonome de choses et de relations par l'activité d'un sujet collectif. Cette « auto-institution » procède d'une activité de délibération « par laquelle des hommes s'efforcent de déterminer ensemble le juste, ainsi que la décision et l'action qui procèdent de cette activité collective ».

Cela dit, croisant les mots de « délibération » et pensant aux exergues que j’ai proposés de Jakobson et Martinet, je repense à l’article d’Emile Benveniste intitulé « Catégories de pensée et catégories de langue » où le grand linguiste montrait que les catégories d’Aristote (qui n’était peut-être pas inconscient de ce fait d’extrême littéralité) n’étaient en fin de compte que des catégories de la langue grecque ancienne. « Pour autant que les catégories d’Aristote sont reconnues valables pour la pensée, elles se révèlent comme la transposition des catégories de langue. C’est ce qu’on peut *dire* qui délimite et organise ce qu’on peut penser. La langue fournit la configuration fondamentale des propriétés reconnues par l’esprit aux choses. Cette table des prédicats nous renseigne donc sur la structure des classes d’une langue particulière. / Il s’ensuit que ce qu’Aristote nous donne pour un tableau de conditions générales et permanentes n’est que la projection conceptuelle d’un état linguistique donné. »

Et je me demande sérieusement à mon tour : est-ce que le meilleur modèle du commun (de l’inappropriable si l’on y tient) n’est pas – y compris dans la difficulté à le définir – finalement le langage, avec ses usages réglés et pourtant variables, ses répartitions différentielles dont les lois s’établissent antérieurement à tout rapport social, son jugement grammatical inné chez le locuteur ? En somme le langage n’est-il pas le principe, le « commencement toujours commençant » qui informe toute définition du commun ? La source dont tout le reste dérive, et en premier lieu la condition de possibilité de toute délibération et donc de toute activité et organisation politique ?

Si tel est le cas, je peux écrire cette équation : langage > commun, étant entendu que la flèche marque une relation transitive et non symétrique. Si cesse la possibilité politique du commun ne cesse pas nécessairement le langage ; si cesse le langage cessera en revanche la possibilité politique du commun.

*

Car malheureusement, et ce sera ma conclusion, nous ne sommes plus en 2014, mais en 2022. L’horizon communaliste-révolutionnaire, déjà donné comme hautement improbable dans le livre de Dardot-Laval en 2014, semble tout à fait bouché en 2022. Dans ses *Chronologies du présent*, tout récemment parues à La fabrique, Sylvain Lazarus a eu le courage de prendre acte de cette nouvelle disposition politique, et a mis en péremption un certain nombre de catégories : « communisme », « révolution », le pronom personnel « nous », « l’organisation politique », etc.

Le dernier chapitre de ses *Chronologies du présent* s’intitule singulièrement « Le subjectif sans organisation ». Ce titre s’oppose diamétralement à la notion de commun telle qu’on l’a décrite plus haut. Pourtant c’est toujours dans la langue que Sylvain Lazarus trouve les ressources et ressorts de son analyse, notamment dans les pronoms personnels « je », « il-elle », « Quelques-Uns ». « *Chacun parle et agit en son nom* et s’engage de même : tel sur les foyers ouvriers, telle autre auprès des mineurs étrangers sans famille, telle auprès des familles roms, tel autre dans les quartiers populaires ou dans une grande cité de la région parisienne... *Chacun en son nom* n’est pas un énoncé anodin. Nous nous réunissons en petites assemblées, nous ne pratiquons pas un “nous” d’organisation, mais un pluriel de subjectivités individuelles. »

Ainsi, la faculté de langage tiendrait encore quelque chose d’une conscience politique partagée, mais désormais en toute discrétion. (J’entends discrétion au sens d’« à peine

perceptible » mais également au sens d'unités discrètes – unités que l'on peut isoler d'un système : « je », « il-elle », « Quelques-Uns ».) Cette conscience tiendra-t-elle encore longtemps ? C'est en tout cas l'espoir qui me meut – moi qui me considère comme manœuvrier en langage – et me conforte dans cette forme d'*action à distance* que constitue l'édition de livres ou la conception de revues – ce qu'on pourrait appeler, dans ce contexte : un partage silencieux de la lecture.